



## MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

En application des articles 78 et 83 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions, le projet ci-dessous est mis à l'enquête publique, selon parution dans la Feuille officielle n° 20 du 17.05.2024 au 17.06.2024.

Les dossiers sont déposés au service technique où ils peuvent être consultés pendant le délai d'enquête de **30 jours**.

Durant ce délai, tout intéressé peut faire opposition par envoi d'un mémoire motivé au service technique.

|                          |  |
|--------------------------|--|
| District                 | Sarine   |
| Commune                  | Gibloux  |
| Objet                    | <p>Enquête publique complémentaire au dossier d'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Gibloux, mis à l'enquête publique le 26 mai 2023.</p> <p>Adaptations du plan d'affectation des zones (PAZ), du règlement communal d'urbanisme (RCU) et du plan directeur communal (PDCom).</p>  |
| Propriétaires/Requérants | Commune de Gibloux<br>Route de Fribourg 5<br>1726 Farvagny-le-Grand  |
| Remarques                | <p>Mise à l'enquête publique des modifications du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal d'urbanisme (RCU). Seules les modifications effectuées dans le cadre de la présente enquête publique peuvent faire l'objet d'oppositions.</p> <p>Mise en consultation publique des modifications du plan directeur communal (PDCom). Seules les modifications effectuées dans le cadre de la présente enquête publique peuvent faire l'objet d'observations ou de propositions</p> <p>Le dossier est consultable auprès de la Préfecture de la Sarine et de l'Administration communale de Gibloux, pendant les heures d'ouverture des bureaux.</p> <p>L'enquête publique dure 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle. Toute opposition et/ou observation dûment motivée doit être adressée par écrit au Conseil communal de Gibloux ou à la Préfecture de la Sarine.</p> |